

RAPPORT DU CONSEIL DE L'OHI

(Version 2.1 du 3 avril 2023)

Présidence : Dr. Geneviève BECHARD Canada
Vice-présidence : THAI LOW Ying-Huang Singapour

Composition (*Etats membres de l'OHI ayant un siège au Conseil 2020-2022*) :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Chypre, Corée (Rép. de), Espagne, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Grèce, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Italie, Japon, Malte, Norvège, Oman, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Royaume-Uni, Fédération de Russie, Singapour, Suède et Thaïlande.

Réunions :

4 ^{ème} réunion (C-4)	visioconférence	19 novembre 2020
5 ^{ème} réunion (C-5)	hybride virtuelle/en personne, Monaco	19 - 21 octobre 2021
6 ^{ème} réunion (C-6)	Secrétariat de l'OHI, Monaco	18 - 20 octobre 2022

Avant-propos de la présidente

1. J'ai l'honneur de rendre compte à l'Assemblée 3 (A-3) des activités de la deuxième période triennale du Conseil de l'Organisation hydrographique internationale (OHI). Le présent rapport est conforme à l'article VI g) de la Convention relative à l'OHI, qui définit « de faire rapport à l'Assemblée, à chaque session ordinaire, du travail accompli par l'Organisation » comme l'une des fonctions du Conseil.
2. Pendant plus de deux ans, les activités de ce Conseil ont été organisées dans le contexte de la pandémie de Covid-19. La 2^{ème} Assemblée de l'OHI et la 4^{ème} réunion du Conseil de l'OHI, qui ont lancé cette période triennale, ont été virtuelles et abrégées. Pendant cette période, nous avons dû apprendre à travailler différemment et cela continuera d'influencer notre façon de travailler pour les années à venir. D'une certaine manière, nous nous sommes rapprochés en apprenant à travailler virtuellement. Au fur et à mesure que les VTC devenaient plus courantes, les organes de l'OHI bénéficiaient de réunions supplémentaires qui pouvaient être facilement organisées et exécutées. D'une autre manière, cependant, il est devenu évident que nous sommes plus productifs pour aborder les questions stratégiques lorsque nous travaillons ensemble et en personne. Cela a été évident lorsque la 5^{ème} réunion s'est déroulée sous forme hybride virtuelle/en personne, nous avons finalement pu nous réunir en personne pour la 6^{ème} réunion du Conseil de l'OHI.
3. Les décisions de l'A-2 qui ont été confiées au Conseil ont constitué la principale référence pour toutes les activités du Conseil pendant la période inter-assemblée. Malgré la pandémie de Covid, le Conseil a fait des progrès significatifs sur les points qui lui ont été confiés par l'Assemblée. Deux objectifs clés sur lesquels nous faisons rapport ont été 1) « la mise en œuvre effective du Plan stratégique révisé » et 2) le lancement de la décennie de mise en œuvre de la fourniture de services S-100.
4. Au cours de ses travaux, le Conseil a pris un certain nombre de décisions conduisant à des orientations concrètes pour l'action du Secrétariat, du HSSC et de l'IRCC. De plus amples informations sur les travaux des entités subordonnées et du Secrétariat seront présentées par le Secrétaire général et les présidents des commissions au cours de l'ordre du jour de l'Assemblée. L'examen détaillé des points du programme de travail abordés au C-6 a abouti à des propositions concrètes, qui sont maintenant soumises à l'Assemblée pour examen et

approbation ultérieure par le biais de cette présentation et des présentations respectives du Secrétaire général, du président du HSSC et du président de l'IRCC.

5. Les rapports que vous lirez et entendrez à l'A-3 mettront tous en évidence les changements rapides qui se produisent dans le domaine de l'OHI. Le rythme de ces changements constituera un défi pour l'Organisation et les Etats Membres eux-mêmes. Je suis toutefois convaincue qu'ensemble et en concentrant nos énergies, nous pourrons relever ces défis et les surmonter.

Résultats des Décisions et Tâches de l'A-2 attribuées au Conseil

Résultats des Décisions et Tâches de l'A-2 attribuées au Conseil ou surveillées par celui-ci			
D A2/7	Amendements à la résolution de l'OHI 1/2020 – langage inclusif	Soumis à l'A-3 pour approbation	A-3 PRO 1.4
D A2/8	Mise à jour des propositions du Conseil au comité directeur du laboratoire conjoint OHI-Singapour	Permanent	Rapport du HSSC
D A2/2 & D A2/9	Amendements au Règlement général, Art. 8. e – Adhésion à la CHA	Soumis à l'A-3 pour approbation	A-3 PRO 3.1
D A2/12	Application des principes ISO 9001	En cours	Rapport du HSSC Rapport de l'IRCC
D A2/14	Voie à suivre pour la définition des intérêts hydrographiques	Suspendu	Rapport de la CC
D A2/20	Pertinence et applicabilité des nouveaux indicateurs de performance stratégique	En cours	Rapport de la CC Rapport du HSSC Rapport de l'IRCC A-3 PRO 1.2
D A2/25	Mise à jour de la mise en œuvre de l'A2/PRO1.9 sur le futur de la S-23	En cours	Mise à jour du SG sur la S-130PT A-3 PRO 1.6
D A2/27 & D A2/28	Futur de la carte marine papier	En cours	Rapport de la CC Rapport du HSSC
D A2/30 & D A2/31	Feuille de route et décennie de mise en œuvre de la S-100	Permanent	Rapport de la CC Rapport du HSSC Rapport de l'IRCC
D A2/32	Nouvelle résolution de l'OHI relative à la mise œuvre de la S-100	Terminé	Rapport du HSSC A-3 PRO 1.1
D A2/33	Concept hybride pour permettre la transition des ENC S-57 vers S-101	En cours	Rapport du HSSC A-3 PRO 2.1
D A2/35, D A2/36 & D A2/39	Mise à jour de la promotion du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie, point du programme de travail du CBSC	En cours	Rapport de la CC Rapport de l'IRCC

D A2/42	Mise à jour sur la création d'un centre d'apprentissage en ligne de l'OHI	En cours	Rapport de la CC Rapport de l'IRCC
---------	---	----------	---------------------------------------

Aperçu des propositions du Conseil à l'A-3 issues de tâches attribuées au Conseil depuis l'A-2

Proposition n°	Objet de la proposition	Référence de la décision de l'A-2
A-3 PRO 1.1	Nouvelle résolution de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100	D A2/32
A-3 PRO 1.2	Mise en œuvre et examen du Plan stratégique	D A2/20
A-3 PRO 1.3	Amendements à la résolution de l'OHI 1/2020 – langage inclusif	D A2/7
A-3 PRO 1.4	Programme de travail et budget pour la période triennale 2024-2026	
A-3 PRO 2.1	Concept hybride pour les ECDIS S-100	D A2/33
A-3 PRO 3.1	Amendements au Règlement général, Art. 8. e – Adhésion à la CHA	D A2/9
A-3 PRO 3.2	Stratégie révisée de renforcement des capacités	

Feuille de route et stratégie de mise en œuvre de la S-100 A-3 PRO 1.2 & A-3 PRO 2.1

- Le Conseil a avalisé la proposition du HSSC pour une résolution globale de l'OHI sur la S-100, englobant les concepts et les voies décrits dans la feuille de route pour la décennie de mise en œuvre de la S-100 (2020-2030) et faisant référence à la résolution de l'OMI sur les normes de performance de l'ECDIS et aux dates d'entrée en vigueur convenues. La nouvelle résolution proposée par l'OHI traite de la collaboration avec l'OMI et d'autres organisations de liaison, des délais de mise en œuvre du cadre de la S-100 par application des principes WEND-100 et du concept hybride pour les ECDIS S-100. Compte tenu des décisions de l'OMI, il est essentiel que les États membres de l'OHI comprennent qu'une couverture adéquate en ENC S-101 et des services complémentaires appropriés de données/produits S-100 sont attendus lorsque l'ECDIS S-100 sera opérationnel en 2026.
- La feuille de route de mise en œuvre de la S-100 a été modifiée par deux nouveaux éléments : un appendice à l'annexe 3 qui sera les « Lignes directrices sur la mise en œuvre des principes WEND-100 ver. 1.0 » et le document de synthèse du concept hybride pour l'ECDIS S-100 qui sera ajouté en tant qu'annexe 4 (le rapport complet sera un appendice à l'annexe 4), une fois approuvés par l'Assemblée. Ce dernier vise à saisir dans un document unique le concept, le fonctionnement et le soutien à la transition vers l'ECDIS S-100, en particulier en ce qui concerne le mode hybride, principal mode de transition par rapport à l'exploitation de l'ECDIS par l'OMI basée sur la S-57. Son application fournit une justification claire au mode hybride pendant la phase de transition, les éléments essentiels qu'il exige de tous les partenaires de la chaîne de données et toute lacune existant encore dans les normes et le cadre de soutien. Outre le concept hybride pour l'ECDIS S-100, d'autres activités sont en cours au sein du HSSC, du laboratoire technologique OHI-Singapour et des RENC en soutien à la transition des ENC S-57 vers S-101. Conformément à l'A-2/33, le HSSC a également mis au point un diagramme synoptique pour les SH sur

diverses options pour la production parallèle d'ENC S-57 et S-101. Le diagramme synoptique est inclus dans l'annexe 2 de la feuille de route de mise en œuvre de la S-100.

8. Le Conseil a donné son aval au changement stratégique apporté à l'ECDIS S-100, le terme « services de données de navigation électronique » (ENDS) étant utilisé pour décrire les multiples couches de données de navigation en interaction qui peuvent être utilisées par un ECDIS S-100. L'intégration de ces couches dans l'ECDIS est rendue possible par la spécification d'interopérabilité S-98. L'ENC S-101 demeure la couche de base de navigation.

Mise en œuvre et examen du Plan stratégique (Résolution de l'OHI 12/2002 telle qu'amendée) A-3 PRO 1.2

9. Des progrès significatifs ont été réalisés à l'appui des Buts 2020-2026 du Plan stratégique. Afin de mesurer la réussite, un ensemble d'indicateurs de performance stratégiques a été élaboré et appliqué aux éléments respectifs du programme de travail associés aux cibles. Cela a été grandement facilité par deux ateliers dirigés par l'IRCC au cours desquels des expériences sur l'application des indicateurs de performance stratégique ont été partagées et des approches pratiques pour les améliorer ont été discutées. Les travaux sont en cours, car d'autres améliorations doivent être apportées aux indicateurs de performance stratégique. De nombreuses commissions hydrographiques régionales (CHR) ont procédé à un exercice d'analyse des lacunes, mis au point par la Commission hydrographique du Pacifique Sud-Ouest (CHPSO), pour mesurer la différence entre les cibles du Plan stratégique et la situation actuelle. La répétition périodique de cet exercice permettra aux CHR de suivre les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles.
10. Le Plan stratégique existant, conçu pour la période glissante 2021-2026, sera réexaminé à chaque session ordinaire de l'Assemblée. Le Conseil, chargé de contribuer à cet examen, recommande de poursuivre avec le Plan stratégique en place pour 2021-2026, mais propose une priorité et un ajustement ciblé vers le But 1, compte tenu de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 et des décisions prises au sein de l'OMI sur l'ECDIS S-100. Prenant note de la mise en œuvre des indicateurs de performance stratégique en cours pour les trois programmes de travail, le Conseil propose de continuer à mesurer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre des trois programmes de travail au moyen des indicateurs de performance stratégique avalisés par le Conseil. Par la suite, il vise à fournir une évaluation complète de l'efficience des activités de l'OHI à l'appui du processus de rédaction du Plan stratégique 2027-2032. Le Conseil propose d'être chargé de l'élaboration du prochain Plan stratégique à mettre en place pour 2027-2032 conformément au cycle de planification.
11. La Présidente du Conseil, en liaison avec le Secrétaire général (WP1), le Président du HSSC (WP2) et le Président de l'IRCC (WP3), rendra compte à l'A-3 du rapport d'étape sur le suivi de la performance disponible en annexe B du rapport annuel de l'OHI (publication P-7), sur la base du Rapport annuel 2022 de l'OHI.
12. Le Conseil a pris note des décisions de l'OMI concernant les révisions du Guide de bonnes pratiques des ECDIS et des normes de fonctionnement des ECDIS (voir LC de l'OHI 31/2022) et a pris note des engagements connexes pris par l'OHI à l'égard de l'OMI et de l'IEC en particulier. Il convient de noter en particulier le calendrier prévu pour l'ECDIS S-100. Une couverture en ENC S-101 en croissance rapide et des services complémentaires appropriés de données/produits S-100 sont désormais attendus lorsque le système ECDIS S-100 sera opérationnel. Afin de répondre à ces attentes, il est désormais d'une importance stratégique d'aider les Etats membres de l'OHI et les parties prenantes au sens large à soutenir activement l'élaboration de la norme S-101 et d'autres spécifications de produits

S-1xx. En conséquence, il est proposé que la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026 se concentre sur les activités à l'appui du But 1 et de ses cibles.

13. Un moyen important pour la création et la maintenance de services dérivés S-100 est une MSDI mature. Le Plan stratégique aborde cette question dans le cadre du But 2 / cible 2.1 visant à « créer un portail pour soutenir et promouvoir la coopération régionale et internationale en matière d'infrastructures de données spatiales maritimes (MSDI) ». Jusqu'à présent, la solution envisagée consistait à créer une page Web de l'OHI dédiée qui servirait de passerelle vers les MSDI nationales des Etats Membres. Ce concept s'est avéré irréalisable car il n'est pas possible pour le Secrétariat de s'assurer que tout le contenu de toutes les MSDI nationales est actuel et à jour. Au lieu de référencer individuellement les MSDI nationales, il est proposé de se concentrer sur les couches thématiques mondiales d'informations qui sont authentiques pour le champ d'application de l'OHI, telles que celles qui sont déjà fournies dans les catalogues en ligne de l'OHI.

Amendements à la résolution de l'OHI 1/2020 – Langage inclusif A-3 PRO 1.3

14. L'A-2 a chargé le Secrétaire général de procéder à un examen complet des documents de base et résolutions de l'OHI concernant l'utilisation d'un langage inclusif. Le SG a en outre été chargé d'adopter les directives des Nations Unies sur le langage inclusif, de fournir des projets de révision des publications M-1 et M-3 de l'OHI et de suivre les progrès accomplis par l'OHI dans la mise en œuvre de ces directives pour tous les documents et communications de l'OHI. Sur la base du rapport du Secrétaire général sur la question lors de la C-5 (référence B), le Conseil est convenu que, dans toute la mesure du possible, la mise à jour des références au genre dans les documents existants de l'OHI se fera conjointement avec d'autres modifications et révisions reçues en tant que propositions des organes de l'OHI. C'est-à-dire qu'il n'y aura pas de mise à jour systématique de tous les documents de l'OHI dans le seul but d'aborder les questions de langage inclusif. Le Conseil est également convenu que les principes directeurs sur un langage inclusif, une fois approuvés, s'appliqueront à tous les nouveaux documents et communications de l'OHI. Un amendement à la résolution 1/2020 de l'OHI sur le langage inclusif a été proposé. Cela sera appliqué dans le cadre du processus régulier de rédaction et de révision.

Amendements au Règlement général, Art. 8. e – Adhésion à la CHA A-3 PRO 3.1

15. En 2020, les Etats membres de l'OHI ont approuvé de nouveaux amendements à la Résolution 2/1997 de l'OHI – Création de commissions hydrographiques régionales (CHR). La CHA a ensuite révisé ses statuts pour assurer un meilleur alignement sur le Système du Traité sur l'Antarctique (ATS), la résolution 2/1997 de l'OHI telle qu'amendée et les Buts et cibles du Plan stratégique de l'OHI. Le Plan stratégique de l'OHI a reconnu la communauté plus large des utilisateurs des données, produits et services au-delà des clients traditionnels de l'OHI en matière de sécurité de la navigation. Le libellé actuel de l'article 8.e du Règlement général de l'OHI limite le statut de membre à part entière de la CHA aux pays qui « ... contribuent en ressources et/ou données à la couverture de la Région M en cartes INT de l'OHI » spécifiquement. Compte tenu de l'évolution des données et de l'environnement des utilisateurs, et du passage des services papier aux services numériques, y compris les ENC et autres futurs produits S-xxx, cette limitation devrait être modifiée pour permettre aux Etats membres de l'OHI de participer plus largement à la CHA.

Stratégie révisée de renforcement des capacités A-3 PRO 3.2

16. Le renforcement des capacités en hydrographie est une question stratégique centrale au sein de l'OHI. Le sous-comité du renforcement des capacités a été chargé par l'IRCC de réviser la stratégie de renforcement des capacités afin de mieux l'aligner sur le Plan stratégique de l'OHI. Une partie de la révision consistait à élargir la catégorisation des

phases de développement en incluant une phase 0 sur la gouvernance hydrographique et à ajouter une cinquième étape au processus de sensibilisation, évaluation, analyse et action pour aborder les mesures de l'efficacité (MoE). Les délibérations du Conseil ont également soulevé l'importance d'examiner la transition vers les connaissances S-100 et l'applicabilité dans les efforts de renforcement des capacités.

17. Dans le même ordre d'idées, l'Assemblée de l'OHI est invitée par le Conseil à prendre note de la récente stagnation du financement interne du renforcement des capacités de l'OHI et accueille favorablement ses suggestions d'approches qui pourraient réaffirmer et renforcer l'engagement de l'OHI en faveur du renforcement des capacités grâce à un financement accru et/ou plus stable.

Programme de travail et budget triennaux 2024-2026 A-3 PRO 1.4

18. Le Conseil a donné son aval au programme de travail et budget triennaux présentés par le Secrétaire général et le soumet maintenant à l'approbation de l'Assemblée. Le Conseil a donné son aval à la recommandation du HSSC selon laquelle le But 1 et ses cibles dans le Plan stratégique de l'OHI devraient avoir la plus haute priorité dans la conduite du programme de travail 2024-2026.
19. Le Conseil a appuyé à l'unanimité la recommandation faite par le Secrétaire général de demander à l'A-3 de renouveler le droit du Conseil (voir décision A2/50) d'avoir la possibilité d'imposer une augmentation pouvant aller jusqu'à 3 % de la part des contributions des Etats membres entre 2024 et 2026, sous réserve du réexamen annuel du budget du Conseil, 2024 étant la première fois que cela pourrait être envisagé.

Futur de la carte marine papier (Décision A2/27&28)

20. Le Conseil a pris note des recommandations formulées par le HSSC sur la production automatisée de cartes papier et a confirmé son appui au point du plan de travail visant à élaborer des directives et une symbologie de référence pour la production automatisée de cartes papier, qui satisferont aux exigences de la S-4¹ relatives au contenu minimum des cartes, à partir des données des ENC S-101. Dans le cadre de ce débat, le Conseil a approuvé l'offre des Etats-Unis (soutenue par l'Allemagne, l'Australie, la République de Corée, le Danemark et la Nouvelle-Zélande) de documenter les cas d'usage et d'élaborer des lignes directrices associées, ainsi que d'identifier les problématiques liées à la S-4, afin de parvenir à la production automatisée de cartes papier dérivées à partir de bases de données de contenu d'ENC et de les soumettre au HSSC/NCWG pour examen au titre du point correspondant de leur programme de travail.

Voie à suivre pour la définition des intérêts hydrographiques (Décision A2/14)

21. Le Conseil, lors du C-4, a invité les parties intéressées par l'élaboration d'une définition révisée des intérêts hydrographiques à examiner les résultats de la CHI17, l'A-2 PRO1.4 et l'A-2 PRO 1.5, et à revenir avec une proposition unique consolidée au C-5 ou au C-6 pour examen éventuel à l'A-3. Après des discussions informelles entre les membres intéressés, il a été convenu que des travaux supplémentaires étaient nécessaires sur une éventuelle révision de la définition des intérêts hydrographiques, si possible avec la participation d'un plus grand nombre de pays. Etant donné que le Conseil actuel a été dissous à la fin du C-6, le point de l'ordre du jour a été clos et il a été suggéré qu'il soit repris par le prochain Conseil à un moment donné dans l'avenir, lorsque des solutions plus détaillées auront été élaborées. Le Conseil recommande donc que ce sujet soit suspendu jusqu'à ce que les parties intéressées élaborent une proposition mûre de définition révisée.

¹ La S-4 est déjà une norme pour le contenu « minimum » des cartes.

Centre de formation en ligne de l'OHI

22. Grâce au soutien important du Service hydrographique et océanographique de la Corée (KHOA), le centre de formation en ligne de l'OHI a été créé. Le KHOA s'est mobilisé et héberge un portail d'apprentissage en ligne. Avec l'aide de l'équipe de projet de formation en ligne (ELPT), la fonctionnalité et le contenu du portail continuent de se développer. Les membres de la PT comprennent des représentants des commissions hydrographiques régionales, des Etats membres, de l'IBSC, du Secrétariat de l'OHI et de la République de Corée. Le Conseil a lancé un appel aux Etats membres en possession de matériel d'apprentissage en ligne approprié pour qu'ils le partagent par l'intermédiaire du centre. Le Conseil continue de suivre les progrès réalisés par l'IRCC en vue d'établir un centre d'apprentissage en ligne de l'OHI fondé sur l'A-2 PRO 3.3, l'A2/42 et les recommandations connexes de l'IRCC/CBSC (C6/27).

Projet de l'OHI pour la promotion du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie

23. L'OHI a demandé et obtenu un financement de 3 ans pour un projet de *formation du rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie* (EWH) dans le Cadre de contribution de sciences des écosystèmes et des océans de Pêches et Océans Canada. L'objectif du projet est d'initier, d'organiser et de suivre une série d'activités et d'initiatives qui permettront à un plus grand nombre de femmes de participer équitablement dans le domaine de l'hydrographie et d'assumer davantage de rôles de direction au sein de la communauté hydrographique.
24. En plus de l'équipe de projet de l'OHI et du financement de démarrage du Canada, le projet a attiré des contributions monétaires et en nature d'autres sources. Les Etats membres sont encouragés à envisager de participer au projet soit en soutenant la participation du personnel aux activités, soit par d'autres moyens de contribution. De plus amples détails sur le projet EWH, y compris les activités et les initiatives du projet dans le monde entier, sont disponibles sur la page *Promouvoir le rôle des femmes dans l'hydrographie* en cliquant [ici](#).
25. Le Conseil continuera de suivre les progrès réalisés par l'IRCC/CBSC dans le cadre de ce projet.

Recommandations et appel à orientations

26. Le Conseil recommande à l'Assemblée :
- a) D'adopter les sept propositions énumérées après leur présentation détaillée distincte dans les rapports respectifs du programme de travail, à savoir :
 - Nouvelle résolution de l'OHI sur la mise en œuvre de la S-100 ;
 - Mise en œuvre et examen du Plan stratégique ;
 - Amendements à la résolution de l'OHI 1/2020 – langage inclusive ;
 - Programme de travail et budget triannuels 2024-2026 ;
 - Concept hybride pour les ECDIS S-100 ;
 - Amendements au Règlement général, Art. 8.e – Adhésion à la CHA ;
 - Stratégie révisée de renforcement des capacités.
 - b) D'adopter la mise en œuvre de la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 en tant que thème principal et priorité du plan stratégique de l'OHI jusqu'à la 4^{ème} session de l'Assemblée (A-4) ;
 - c) De prendre note des orientations du HSSC soutenues par le Conseil en ce qui concerne le futur des cartes marines papier ;

- d) D'examiner les recommandations de la présidente du Conseil sur la voie à suivre pour la définition des intérêts hydrographiques ;
- e) Et sollicite les contributions, les conseils et les orientations de l'Assemblée pour la prochaine période du Conseil, si l'Assemblée le juge approprié.

Conclusion

27. Dans la perspective du prochain Conseil et de la période 2023-2026, voici quelques points à examiner :
- 1) L'OHI doit faire de la transition vers la S-100, et en particulier de la S-57 vers la S-101, une priorité pour 2023-2026.
 - 2) À l'approche de 2026, nous devons nous préparer et communiquer l'image mondiale de la fourniture hybride d'ENC.
 - 3) En tant que communauté, nous devons veiller à ce qu'aucun Etat membre ne soit laissé pour compte.
 - 4) Le renforcement des capacités demeure une priorité et une combinaison d'outils et d'approches existants et nouveaux est disponible pour soutenir la transition de notre communauté vers les services S-100. Le financement insuffisant du renforcement des capacités demeure une préoccupation et nous devons faire preuve de créativité.
 - 5) Le futur de la carte papier continuera d'être un sujet d'intérêt.
 - 6) Les délibérations du C-6 nous ont mis sur la voie d'une collaboration avec nos collègues océanographes pour la fourniture de services S-100 et commencer à réfléchir à la façon dont l'hydrographie peut étayer le jumeau numérique de l'océan pour soutenir un large éventail d'utilisateurs.
28. Pour terminer, je suis fier des réalisations du Conseil qui ont été accomplies en des temps extraordinaires, et je suis également fier de la manière cordiale et collaborative dont le Conseil s'est déroulé. Comme c'est la tradition depuis maintenant 6 ans, les membres du Conseil ainsi que les autres Etats membres de l'OHI participant au Conseil en tant qu'observateurs ont ensemble contribué positivement à nos travaux. Cette atmosphère qui a prévalu au cours de la première période triennale nous a permis de modifier notre façon de travailler à une époque de changement. Cela étant, la fonction du Conseil n'est pas possible sans la participation active des Etats membres et le soutien du Secrétariat de l'OHI et de nombreuses autres personnes. Je voudrais en particulier exprimer ma reconnaissance à notre Secrétaire Général, Dr Mathias Jonas, aux Directeurs Abri Kampfner et Luigi Sinapi, Thomas Dehling c/IRCC, Magnus Wallhagen C/HSSC, et enfin, à l'adjoint aux Directeurs Yves Guillaum qui a été le ciment de l'ensemble du fonctionnement du Conseil

Annexe 1 [Compte rendu du Conseil-1 \(C-4\)](#)

Annexe 2 [Compte rendu du Conseil-2 \(C-5\)](#)

Annexe 3 [Compte rendu du Conseil-3 \(C-6\)](#)